

Nombre de membres

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE 22 JUIN À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 17 juin 2026

Présents : Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – ~~Bruno SAUVIAC~~ – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ – Valérie TROUILLOUX – Vincent CLAPEYRON – Azzurra CITTONE ESTIENNE – Régis SANIAL.

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER

Secrétaire de séance : Valérie TROUILLOUX

2026.040 – RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITÉ DU SPANC – ANNÉE 2025

Vu l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque Commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale a été destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif (SPANC) adopté par le SIMA COISE,

Considérant que le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice considéré, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que le SIMA COISE a adopté le RPQS du SPANC exercice 2025 et la transmis aux Communes le 5 juin 2026,

Considérant que le rapport doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2026,

Les membres du Conseil Municipal :

- Prennent acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPANC pour l'exercice 2025
- Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Valérie TROUILLOUX,



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

